

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE A 19 HEURES**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025 ;
2. Décision modificative au budget général de la commune ;
3. Approbation du rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ;
4. Renoncement de la demande de compensation financière au titre des frais de fonctionnement pour les enfants de Béligneux scolarisés dans des classe ULIS (Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire) de Dagneux ;
5. Écho des commissions ;
6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 août 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 8 septembre 2025 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Béatrice BREVET, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Stéphanie SOINNE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Carine BARDOU a donné pouvoir à Gontran BROZZONI, Eric RACCURT a donné pouvoir à Philippe FERRAND.

Absents excusés : Léa TERRIER, Duy Giang LA, Annick COUTER, Chloé BRANCHEY, Soraya GRELLIER,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur René GOETSCHY est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

L'assemblée approuve à 17 voix pour et 1 abstention, Stéphanie SOINNE étant absente lors de la réunion, le compte rendu du 7 juillet 2025.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20250908-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'injecter la somme de 700,00 euros sur la ligne budgétaire 27638 dans le cadre de la somme due à l'EPF de l'Ain pour le portage foncier de l'acquisition du bien « PETIT ». Lors de l'élaboration budgétaire nous n'étions pas en possession du tableau récapitulatif précisant la dépense réelle. Il est également nécessaire d'augmenter l'opération concernant l'achat de matériel pour les services techniques afin de procéder à l'acquisition d'une sableuse.

L'assemblée est sollicitée pour l'approbation des opérations comptables suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Compte opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
27638 : Créances sur Autres établissements Publics	700,00 €				
2313/173 : Constructions Bibliothèque		700,00 €			
21578/136 : Autre matériel technique Matériel voirie et bâtiments	1 000,00 €				
2313-233 : Construction Eglise		1 000,00 €			
TOTAL	1 700,00 €	1 700,00 €			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCEPTE la décision modificative au budget général de la commune ;

DECIDE de procéder aux opérations comptables décrites, ci-dessus.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT

N° délibération : 20250908-02

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L 224-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a soumis à l'assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 3 juillet 2025, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2024.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité et doit être :

- communiqué à l'ensemble des communes pour présentation à leur conseil municipal ;
- tenu à disposition du public.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie.

Il permet l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

En synthèse, cinq items doivent être mis en exergue.

1) Les données techniques

	Tonnage 2024	Variation tonnage 2024/2023	Kg/habitant (population INSEE 2024 : 25 513 hab)
Ordures ménagères	3 924	- 0.2 %	153.8
Biodéchets	9	+ 100 %	0.4
Emballages ménagers et papier	1 456	+ 7 %	57.1
Verre	779	+ 0.6 %	30.5
Déchèterie	7 774	+ 5.6 %	304.7
TOTAL	13 942	+ 3.8 %	546

Le tonnage d'emballages et papiers a continué à augmenter démontrant une dynamique très positive en faveur du geste de tri depuis la mise en place des bacs jaunes en 2023. Avec 57,1 Kg/habitant, la 3CM se situe au-dessus de la moyenne régionale (43,8 Kg/habitant) pour les collectivités appartenant à la même typologie d'habitat « mixte à dominante urbaine ». Cet indicateur est à mettre en relation avec le ratio d'ordures ménagères (153,8 Kg/habitant) qui est très inférieur à la moyenne régionale (217,3 Kg/habitant).

A la déchèterie, l'augmentation des tonnages s'explique principalement par l'augmentation des tonnages de déchets verts due aux conditions climatiques.

2) La gestion

Le rapport évoque les faits marquants de l'année 2024 concernant le service de gestion des déchets parmi lesquels :

- Les actions engagées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, sensibilisation des scolaires, opération de broyage des déchets verts, opération « nos déchets verts sont des trésors », visite du site de traitement ORGANOM ...

- Les solutions proposées aux habitants pour trier leurs biodéchets : soutien financier majoré pour l'achat d'un composteur, initiations au compostage, mise en place de bornes biodéchets ...
- Le dispositif « poubelle non triée, non collectée » qui a généré 850 refus de collecte de bacs.
- La conversion des camions-benne à un biocarburant permettant de réduire l'impact environnemental de la collecte des déchets.
- L'adoption d'un nouveau règlement de déchèterie applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

3) Le coût du service

En 2024, pour la première année, la 3CM disposait d'un budget annexe pour les déchets.

Le coût global du service s'est élevé à 3 292 396 € TTC, un coût en augmentation de 138 642 € par rapport au coût global 2023 qui avait été calculé selon la méthode *Comptacoût*, outil conçu par l'ADEME pour évaluer le coût des déchets.

Les principales augmentations concernent les postes de coûts suivants :

- Le traitement des ordures ménagères (+ 36 753 €) en raison de l'augmentation du tarif appliqué par le syndicat de traitement ORGANOM (169 € TTC/tonne au lieu de 157 € TTC/tonne en 2023). Entre 2020 et 2024, ce tarif a augmenté de 30 %.
- La contribution à l'habitant versée à ORGANOM (+ 29 704 €) en raison de l'augmentation d'un euro de cette contribution.
Entre 2020 et 2024, cette contribution a augmenté de 116 226 € pour la 3CM.
- Le transport et traitement des déchets banals de la déchèterie (+ 11 686 €) en raison de l'augmentation des tonnages et de l'augmentation du tarif de traitement des encombrants (+ 10.2 %).

4) Les recettes

Les recettes de vente de matériaux ont atteint 229 635 € en 2024, un chiffre en augmentation de 13,2 % par rapport à 2023.

La 3CM a perçu 565 040 € des éco-organismes dont 519 444 € de CITEO, l'éco-organisme en charge des emballages et du papier. Ce soutien financier a augmenté de 55 %. Celui-ci est fondé sur les tonnages recyclés en 2023, année au cours de laquelle la 3CM avait considérablement augmenté ses quantités d'emballages et papiers recyclés suite à la mise en œuvre de la collecte du tri en porte à porte.

Bien que son taux n'ait pas été augmenté entre 2023 et 2024, les recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ont augmenté de 137 169 € en raison de l'augmentation de la base fiscale.

5) Le coût aidé

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes de ventes de matériaux et des différents soutiens financiers perçus.

Le coût aidé HT tous flux de la 3CM calculé selon la méthode Comptacoût de l'ADEME est de 91,7 € HT/habitant.

Pour les collectivités de même typologie que la 3CM (mixte à dominante urbaine), le coût aidé médian national est de 110 € HT /habitant. Ce coût médian est issu du référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine publié par l'ADEME en janvier 2025 sur la base de l'analyse des matrices des coûts 2022.

Jean-Philippe FAVROT rappelle l'importance pour chacun de procéder au tri des déchets pour limiter la hausse des prix qui est inévitable au regard du coût de fonctionnement des structures. Une mesure également importante pour réduire l'impact sur l'environnement.

L'augmentation de 43% environ qui aura lieu d'ici 2027 sera bien plus conséquente si le tri n'est pas fait correctement. Un message fort est passé au sein de l'assemblée pour une sensibilisation à l'importance d'économiser les ressources naturelles en se servant des matériaux recyclés, trier un déchet permet son recyclage ou sa valorisation. **Trié, un déchet devient une ressource.** Le tri effectué s'améliore, mais il est important de rappeler que ce n'est pas pour diminuer le prix mais le limiter pour les prochaines années. Le fait d'être en régie sur ce service permet de réduire notre taux de production.

Gontran BROZZONI demande comment ORGANOM justifie une augmentation de 43% d'ici 2027 ? Et demande également où sont réinjectés les 519 000 euros ?

Réponses : l'augmentation est due à la construction d'une nouvelle unité d'incinération qui viendra porter le réseau de chauffage du grand Bourg. Pour les 519 000 euros, ils ne sont pas injectés mais font partie de la structure budgétaire et permettent l'équilibre.

Jean-Gérard MAURICE souhaite connaître les mesures prises par le service pour les 580 poubelles non ramassées.

Réponse : le service met systématiquement un mot aux administrés, et cette mesure commence à porter ses fruits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

RENONCEMENT DE LA DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIERE AU TITRE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS DE BELIGNEUX SCOLARISES DANS DES CLASSE ULIS (UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) DE DAGNEUX

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20250908-03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°20250113-04 du 13 janvier 2025 par laquelle l'assemblée délibérante de Béligneux actait l'approbation de la convention annuelle de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés au sein de l'Espace éducatif du « Val Cottey » de Dagneux dans une classe « ULIS ».

Aujourd'hui, Monsieur le Maire de Dagneux et son équipe municipale ont pris la décision de renoncer à la demande de compensation financière pour les classes ULIS de leur commune.

Par conséquent, la commune de Béligneux ne sera pas redevable de la somme prévue initialement, ce qui entraîne la résiliation de la convention signée des deux parties.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faudra agrandir la classe ULIS de Béligneux qui est beaucoup trop petite. Un coût porté entièrement par la collectivité, sans aucune aide de l'État.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision prise par la commune de Dagneux ;
- **DIT** que la convention passée, entre les communes de Dagneux et Béligneux, devient caduque ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de formuler les remerciements émanant du conseil municipal de Béligneux auprès de l'équipe municipale de Dagneux.

ECHO DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNICATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE....

Rapporteur Françoise GACHON

Que s'est-il passé depuis notre dernier conseil municipal de juillet ?

Pendant l'été, il ne faut pas croire que tout le monde était en vacances et la mairie a continué à fonctionner (en horaires d'été et par roulement) pour assurer un service de qualité à la population. Ainsi, nous avons préparé la rentrée avec le FORUM de rentrée qui était une première sur la commune afin de continuer à développer notre politique pour l'enfance ; l'objectif de ce forum était d'accueillir les parents et les intéresser sur ce qui est proposé aux enfants. Il y avait la municipalité, les directions des écoles élémentaire, maternelle, du service de l'enfance, les parents d'élèves, la crèche, le RPE le matin de la rentrée de 8h à 9h30 dans la descente de l'école maternelle jusqu'au portail de la cour de l'élémentaire. Il y a eu du monde... qui s'est arrêté ; le stand café / thé et quatre quart tenu par la municipalité a bien aidé !

De l'avis général, ce forum fut une réussite et sera certainement reconduit avec quelques améliorations toutefois à apporter.

Pour votre information, le personnel qui intervient sur le périscolaire avait également fait sa rentrée la semaine précédente et suivi une formation "sensibilisation aux handicaps" le mercredi 27 août où elles ont eu des conseils sur des espaces et des temps de répit à aménager pour les enfants en situation de handicap ; suite à cette réunion, la directrice enfance jeunesse et ses équipes ont déjà travaillé le sujet et envisagent de créer 5 espaces de répit en interne ... ce projet est subventionné par la CAF ; à suivre !

Enfin, pour le conseil municipal des enfants, la campagne électorale devrait avoir lieu du 2 au 10 octobre et les élections en mairie : lundi 13 octobre matin ; l'installation du conseil municipal enfants : vraisemblablement mardi 4 novembre ; les séances auront ensuite lieu tous les mardis (les enfants sont récupérés à la fin de la classe à 16h05 puis temps de goûter puis séance de 16h30 à 18h avec une première séance le 18 novembre).

Voilà pour la rentrée des classes.

La rentrée en Mairie s'est faite avec l'arrivée de nouvelles personnes à l'administratif en remplacement des départs, dont, pour ma partie communication, Océane (en remplacement de Goran) qui vient renforcer le service communication tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin. Nous sommes en période de formation, mais j'espère vite la former pour pouvoir me libérer du temps afin de commencer un travail plus approfondi sur la communication interne, qui est un des points que j'avais évoqué il y a deux ans et demi et que je n'ai pas pu encore mettre en œuvre par manque de temps.

En ce qui concerne la communication extérieure, vous avez pu constater sur les revues de presse de l'été que malgré cette période estivale, sensée être plus calme, la ville de Bèlignieux a fait l'objet de plusieurs articles dont la venue d'Alexandre Nanchi dans la zone des 2B pour visiter les locaux du centre de formation HP à qui la région a consenti un certain nombre de subventions.

Les articles des brèves 14 ont été envoyés à l'agence pour la mise en page depuis vendredi, et on devrait pouvoir compter sur une parution fin septembre. Le thème est un focus sur la culture dans tous ses états à Bèlignieux (visite guidée du patrimoine, projet d'extension de la bibliothèque, prochaine exposition d'une trentaine de jeunes artistes en novembre, etc.)

Une campagne de communication est lancée pour les ateliers de prévention ADAPA qui vont démarrer le 3 octobre, puisque le CCAS reconduit l'opération auprès de la population bèlignarde.

Nous allons également lancer une campagne de communication pour octobre rose – pour mémoire, notez bien sur vos agendas l'après-midi du 12 ; Body'Art a préparé un flashmob et nous diffuserons un clip en plusieurs fois, exceptionnellement sur FB, pour permettre à la population d'y participer.

Pour info, la CTG (Convention Territoriale Globale) est en cours de renouvellement (à signer de nouveau avant le 31 décembre) ; un gros travail sur le projet de territoire est en cours ; le prochain comité de pilotage pour présenter ce projet de territoire aura lieu le 30 septembre à 18h00 à la mairie de Béligneux.

Enfin, pour mémoire, vous avez reçu une invitation au Forum des élus le samedi 4 octobre à 8h30 à Sainte Croix, organisé par la 3CM dont le thème est la GEMAPI & les risques d'inondation : quelles responsabilités pour les élus locaux ? Merci de noter votre présence sur le tableau adéquat (le lien vous a été envoyé par email).

Idem pour le salon des maires de l'Ain qui a lieu le vendredi 10 octobre à Ainterexpo Bourg : merci de vous inscrire si vous souhaitez vous y rendre – Covoiturage possible : Philippe Ferrand, Jean-Gérard, Josiane, Françoise Gachon y vont le matin ; et une voiture partira l'après-midi avec Gontran.

CCAS

Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI

L'assemblée est informée que depuis le 1^{er} septembre, Amandine GARNIER, travailleur social a été recrutée afin de développer l'accueil social et la parentalité au sein de notre institution. Elle recevra les administrés en mairie : familles, seniors.... Une professionnelle qui ouvrira les champs du social sur notre commune et développera le lien intergénérationnel en travaillant avec les différentes structures.

INTERVENTION DE DANIEL CLEMENT

Il souligne que lors de la réunion du conseil communautaire du 30 septembre, trente points étaient inscrits à l'ordre du jour dont un sur ORGANOM qui a été rapporté par Jean-Philippe FAVROT. Un autre point portait sur GEMAPI lui permettant d'intervenir sur le devenir de l'Étang de la Combe. La GEMAPI va réhabiliter des mares mais ne fera rien pour notre étang au prétexte qu'il n'est pas approvisionné par une source.

Il informe également l'assemblée que le coût final du pôle sportif intercommunal va avoisiner les 9 millions d'euros alors qu'initialement il devait être de 5 millions d'euros.

Concernant l'installation de garages à vélos sur le territoire intercommunal, 300 arceaux seront posés, une opération soutenue par le fonds européen LEADER.

La mise en place des dispositifs pour la télérelève des compteurs d'eau sera achevée à la fin de l'année 2025. Aujourd'hui, les coûts sont les suivants. 4,76€ le m³ d'eau assaini soit 2,27€ rien que pour l'eau et 2,49€ pour l'assainissement.

- 2,27 € pour le m³ d'eau ;
- 2,49 € pour le m³ d'assainissement
- Soit 4,76 € le m³ d'eau assaini.

Jean-Philippe FAVROT intervient en précisant que la mise en place de la télérelève a permis d'identifier 500 foyers sur le territoire intercommunal qui n'étaient reliés à aucun contrat de fourniture d'eau et donc ne s'acquittaient pas de la somme due. Des démarches seront entreprises par notre délégataire afin de récupérer ces sommes non réglées.

La commune de Pizay a pu bénéficier du fonds de concours octroyé par la 3CM dans le cadre de son aménagement d'éclairage public.

Daniel CLEMENT rappelle qu'il est le référent communal concernant la lutte contre : le frelon asiatique, l'ambrosie, le moustique tigre et les papillons du palmier.

Frelon asiatique : sur la région Auvergne Rhône-Alpes, 117 mille reines capturées avec 9 000 pièges placés.

Sur le département de l'Ain 25 000 reines ont été capturées dont 380 pour Béligneux entre début mai et fin juin. 3 essaims ont été détruits.

Concernant la lutte contre l'ambrosie, il reçoit tous les signalements de présence d'ambrosie. A lui d'identifier les exploitants des parcelles incriminées afin de les inciter à procéder à la destruction des plants par tous moyens à leur convenance. Il précise que les recherches cadastrales d'identification sont particulièrement chronophages.

Daniel CLEMENT signale à l'assemblée qu'il sera absent du 30 octobre au 1^{er} décembre afin de subir une intervention chirurgicale.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 2 octobre à 19 heures. Un conseil important puisqu'il portera sur l'attribution des lots du marché de la réhabilitation et l'extension de la médiathèque aux entreprises.

René GOETSCHY rappelle la rencontre entre le conseil municipal et les boulistes qui se déroulera le 26 septembre 2025 à 16h30.

Monsieur le Maire rappelle également que le conseil municipal rencontrera les entreprises de la zone des 2B le 26 septembre à midi autour d'un plat partagé. Un moment d'échange et de convivialité qui permet à tous de s'exprimer sur les difficultés rencontrées.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h37

LE MAIRE,
PHILIPPE FERRAND



LE SECRÉTAIRE,
RENÉ GOETSCHY

A handwritten signature in black ink, likely belonging to René Goetschy, the secretary.